



pôle emploi

 SERVICE PUBLIC

Pôle emploi : fermeture de l'accueil du public

Conformément aux nouvelles mesures gouvernementales pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, Pôle emploi s'adapte pour maintenir les services essentiels pour ses usagers, tout en protégeant leur santé et la vôtre.

Mis en ligne le 23 mars 2020

Dans ces conditions :

à compter du lundi 23 mars matin et jusqu'à nouvel ordre, l'accueil sur flux dans les agences et points relais sera fermé au public.

Les demandeurs d'emploi seront donc invités à décliner le motif de leur besoin :

- via le **3949**
- par mail à leur conseiller référent, via l'espace personnel.

La communication des justificatifs est possible par l'espace personnel depuis **l'application, « Mon espace » (possibilité de prendre en photo, en vérifiant la lisibilité), et en transférant sur l'espace personnel depuis cette application.**

-Inscription sur WWW.pole-emploi.fr ↗

- pour les employeurs, **contactez le 3995**

Plus d'informations sur [le site de Pôle emploi](#) ↗

